

# Règlement de l'espace détente

## Article 1 :

Tout usager du coin détente est soumis, sans réserve du règlement d'utilisation général de Verdun Aquadrome.

## Article 2 :

Personne ne peut avoir accès aux installations sans avoir acquitté le droit d'entrée prévu et reçoit un justificatif qui peut lui être réclamé, pour contrôle, à tout moment.

## Article 3 :

Les installations sont accessibles suivant les horaires fixés par la communauté de communes de Verdun et affichés à la caisse.

## Article 4 :

L'accès aux installations est interdit:

- aux personnes atteintes d'une maladie contagieuse ou toute autre infection ou maladie comportant une contre-indication médicale formelle.
- Aux personnes atteintes d'infections ou lésions cutanées avérées.
- Aux personnes se présentant dans un état de malpropreté manifeste.
- Aux personnes présentant des signes d'alcoolémie ou de toxicomanie.
- Aux adolescents en dessous de 15 ans non accompagnés d'une personne majeure
- aux femmes enceintes, sans autorisation expresse de leur médecin

## Article 5 :

Règles d'hygiène:

- la douche est obligatoire avant l'utilisation des installations.
- L'utilisation de la serviette est obligatoire pour couvrir le banc avant de s'asseoir ou de s'allonger dans le sauna
- Le sauna, le bain vapeur et le jacuzzi se prennent habillés
- les bijoux sont laissés aux vestiaires or les objets métalliques pourraient brûler la peau.
- Seules les essences aromatisées mises à disposition par le centre aquatique sont autorisées.
- Il est interdit de faire la pédicure, l'exfoliation, l'épilation ou la coloration des cheveux.

Il est interdit d'emmener des journaux, livres en toute sortes dans le sauna ou bain à vapeur